

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 septembre 2017

**OBJET :**

**Acquisition de la parcelle AV 77 sise chemin d'Abron  
auprès d'EPF Lorraine**

**Rapporteur : M. VOGIN**  
Délibération n°12

**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de sa séance du 20 mars 2017, le Conseil municipal a accepté l'acquisition de la parcelle AV 77 pour un montant de 19 137,52 € T.T.C se décomposant comme suit :

- Montant H.T. : 18 736,03 €
- T.V.A/Marge : 401,49 € (marge de 2007,43 €)

Pour rappel, la cession de ce terrain au profit de la ville avait été demandée à l'E.P.F.L dans le cadre de l'application d'un droit de préemption applicable à un emplacement réservé, inscrit au Plan d'Occupation des Sols (projet d'élargissement du chemin d'Abron).

Cependant, le notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente considère que la TVA doit s'appliquer sur la totalité du montant HT et non sur la marge en raison de la modification du zonage.

En effet, de 1 NA au moment de l'acquisition de la parcelle par l'EPFL, en 2 AU aujourd'hui, la parcelle ne peut être considérée comme un terrain à bâtir et il n'est donc pas possible d'appliquer la TVA sur marge.

Dans ces conditions, le prix de cession s'élève à 22 483,24 €, soit :

- Montant H.T. : 18 736,03 €
- T.V.A/Marge : 3 741,21 €

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis émis par la Commission « Environnement, Déplacements, Transition énergétique » réunie le 30 août 2017, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'accepter les nouvelles modalités d'acquisition de la parcelle AV 77 au regard de la modification du zonage du PLU,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **DELIBERATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 21 septembre 2017.

**Pour Extrait**

**Michel BREUILLE,  
Maire**



## VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

tenu sous la présidence de  
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	8 septembre 2017
- Convocation distribuée le :	8 septembre 2017
- Affichage du compte-rendu le :	22 septembre 2017
- Affichage du procès-verbal le :	20 octobre 2017

#### **PRESENTS**

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME CADET, MME COLME, M. VOGIN, Adjoint.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, M. ROSSIGNON, MME DOLATA, M. GONCALVES, M. MARSON, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers municipaux.

#### **POUVOIRS**

- MME DEVOUGE à M. LAURENT
- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- M. THOUVENIN à MME SIMONNET
- MME CLAIR à MME SAGET
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT
- M. LEINSTER à M. CLOMES
- M. RIFF à MME MATHIEU

#### **ABSENTS**

- MME LANZI

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

- M. LAURENT

**Pour extrait**

**Michel BREUILLE,  
Maire**

